



## Gestion de plaintes

Toute plainte contre un membre sera évaluée confidentiellement par le comité d'éthique en place sans intervention du conseil d'administration, sauf à la demande expresse du président du comité pour des raisons sérieuses.

Le président du comité est le seul membre autorisé à recevoir une plainte. Une plainte devient officielle lorsque le président reçoit de manière écrite le formulaire prévu à cet effet.

À la réception d'une plainte, le président vérifiera la validité initiale de ladite plainte. Une plainte est recevable si :

- Les faits mentionnés dans la plainte ont eu lieu au cours des cinq (5) dernières années ;
- Le plaignant est l'une des personnes autorisées à porter plainte selon les règlements généraux en vigueur ;
- La plainte est bien associée à une section du Code d'éthique et de conduite professionnelle ;
- La personne concernée par la plainte est un membre de la Corporation, sans égard à son statut.

Si la plainte est jugée recevable par le président du comité, un avis est envoyé derechef au plaignant pour signifier le début du processus d'enquête. Un avis de convocation est parallèlement envoyé au membre concerné.

### DÉROULEMENT

- À la réception de la plainte
  - Envoi d'un accusé de réception au plaignant par le président ;
- Dans un délai raisonnable jours suivant la réception d'une plainte
  - Confirmation de la validité de la plainte par le président ;
  - Planification de l'audition
    - Déclaration de conflit d'intérêts par les membres du comité, si le cas échéant ;
    - Création du comité d'évaluation ;
      - Deux (2) membres seront sélectionnés parmi le comité pour participer à l'évaluation ;
        - Et selon le cas et les besoins, peut être ajoutée une troisième personne externe, tel un conseiller juridique
      - Sauf conflit d'intérêts, le président du comité sera l'un des deux membres du comité d'évaluation
    - Détermination de la date, l'heure et l'endroit de l'audition ;



- La date de l'audition sera programmée de quatre (4) à six (6) semaines suivant la date d'envoi de l'avis d'audition par la présidente du comité d'éthique
- L'audition pourra se tenir dans une salle ou en visioconférence, selon le choix du comité d'évaluation. Le comité a la liberté budgétaire de louer un lieu pour les fins d'audition.
- Envoi d'un avis d'audition au plaignant et au membre, incluant :
  - Les codes enfreints et les faits reprochés à l'accusé ;
  - L'avis devra aussi demander aux parties de confirmer :
    - leur présence à l'audition ;
    - confirmer s'ils seront représentés ou accompagnés par un conseiller juridique.
- Audition
  - L'audition se déroulera comme prévu dans le document Règlements d'audition
- Rapport d'audition
  - À la suite de l'audition, le comité d'évaluation devra rédiger un rapport d'audition ;
  - Doivent être présents minimalement à cette rencontre :
    - Le comité d'évaluation
    - Un (1) membre supplémentaire du comité d'éthique
      - Un minimum de trois (3) membres devront donc être présent lors de l'évaluation de l'audition
  - Le rapport final, signé par les membres du comité, devra être soumis au conseil d'administration au maximum quatre (4) semaines après la date d'audition ;
    - Si le membre n'est pas reconnu coupable, le rapport d'audition sera archivé
      - Un avis sera envoyé par le président du comité d'éthique aux différentes parties pour mentionner l'issue de la plainte.
    - Si le membre est reconnu coupable, le rapport d'audition et les recommandations du comité sont envoyés à tous les membres du c. a. (directeur général en c. c.)
      - L'identité du membre restera confidentielle jusqu'à ce que les administrateurs du conseil d'administration votent sur le verdict. Si le membre est reconnu coupable, son identité sera dévoilée.



La corporation des  
**thérapeutes du sport**  
du Québec

- Si le membre est reconnu coupable, un avis sera envoyé par la direction au membre reconnu coupable et son employeur, et un avis sera envoyé au plaignant par le président du comité d'éthique.
- Si le membre est reconnu non coupable, un avis sera envoyé par le président du comité d'éthique aux différentes